

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 34 (1896)  
**Heft:** 25

**Artikel:** A table, faut-il verser à boire à son voisin ou à sa voisine ?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195597>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il émaille maintenant les plates-bandes de nos jardins et les lisières des forêts qu'il embaume d'un suave parfum.

Il nous semble donc à-propos de signaler à nos lectrices un nouveau petit service spécial destiné à présenter les fraises sur la table, qui nous est indiqué par le *XIX<sup>me</sup> Siècle* :

Il se compose de deux plateaux dans chacun desquels on place des fraises d'espèces différentes (des grosses et des petites), afin qu'il y en ait pour tous les goûts. Un sucrier et un crémier rejoignent entre eux ces deux plateaux et complètent le service. Ce n'est plus apprendre une nouveauté que dire que les fraises, mélangées à de la crème fraîche, sont infiniment savoureuses.

Quelquefois le crémier est remplacé par un fromager destiné au fromage à crème que certaines personnes préfèrent encore à la crème fraîche. Les plus complets ont tout cela réuni.

Ces petits services se font en faïence reproduisant des fleurs et des feuilles de fraisiers mélangées de fraises ; en porcelaine blanche de Menton avec sujets et attributs ; en cristal cerclé d'argent ou même en belle orfèvrerie. Il y en a donc pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Une autre publication indique ainsi la manière de conserver les *fraises en bocaux*.

Pour un kilogramme de belles grosses fraises de jardin bien épluchées et cueillies du jour, on pèse le même poids de sucre, on le met dans la bassine en cuivre avec deux petits verres d'eau ; quand le sirop est clair, on jette dedans les fraises en deux ou trois parties, suivant la grandeur du vase ; aussitôt que le sirop boutonne et forme des globules autour de la bassine, on retire les fraises avec précaution, afin qu'elles restent entières ; on laisse ensuite réduire le sirop jusqu'à ce qu'il soit bien épais, c'est-à-dire qu'il file et qu'il reste une goutte au-dessous de la cuiller ; on verse le sirop sur les fraises et on couvre cinq minutes le vase, puis on remue doucement le tout pour que le sirop attaché aux fraises, qui est plus léger, se mélange avec l'autre, afin que les fruits ne surnagent pas. Les bocaux doivent être chauffés d'avance pour qu'on puisse y mettre les fraises et le sirop très chauds.

Quand on a bien égalisé et rempli tous les bocaux, on verse par-dessus un peu d'eau-de-cerises, puis on bouché le plus vite, le plus hermétiquement possible, soit avec de la vesse ou avec des bouchons et du goudron. Les bocaux seront serrés dans un endroit sec et frais. Conservées de cette manière, les fraises gardent tout leur parfum ; elles sont excellentes.

#### Courtisans d'autrefois.

Le financier Bouret, possesseur d'une fortune considérable, aurait pu se croire très heureux, s'il n'avait eu l'ambition d'être reçu à la cour. A force d'intrigues et de persévérence, il avait obtenu la faveur d'être présenté à Louis XV.

Le roi était à Marly ; on permit au financier de séjourner dans une antichambre que le souverain devait traverser.

Louis XV s'arrêta devant lui :

— Je vous sais gré de votre visite, monsieur Bouret, dit le roi ; je vous la rendrai et vous promets d'aller manger une pêche dans votre campagne.

— Sire, dit le financier en s'inclinant profondément, Votre Majesté comblera mon plus cher désir.

Bouret n'avait pas de maison de campagne ; aussitôt il acheta des terrains à Croix-Fontaine, consulta les meilleurs architectes, et, d'après leurs plans, il fit construire un superbe château. Il n'épargna aucune dépense et jeta l'or à pleines mains. Il manda les plus célèbres artistes pour le décorer : Fragonard et Watteau peignirent les plafonds et les panneaux qui devaient orner les appartements. Il les meubla richement, dans le goût du jour, avec des meubles du style préféré par le roi. Il créa un grand jardin, pour lequel il fit venir les plantes les plus rares et les plus recherchées ; surtout, il n'oublia pas les pêches. Il réunit toutes les espèces et les confia à des jardiniers spécialement affectés à leur entretien.

Quand tout fut terminé, Bouret attendit avec impatience la visite du roi.

Un an se passa, deux ans, et le roi ne vint pas.

Bouret recommença ses intrigues afin d'obtenir une nouvelle entrevue et de pouvoir rappeler au roi sa promesse.

A force d'insistance, l'entrevue lui fut accordée. Cette fois, le roi le reçut à Versailles.

On posta le financier près d'une porte où le roi devait passer.

Le roi, se rendant d'une salle dans une autre, l'aperçut.

— C'est vous, monsieur Bouret, lui dit-il.

— Sire, dit le financier en se prosternant, je prends la très grande liberté de rappeler à Votre Majesté qu'elle m'a promis une visite et qu'elle doit à jamais illustrer mon château en l'honorant de sa présence.

— Monsieur, lui dit le roi, nous irons chasser dans votre parc.

Bouret se retira enchanté. Il n'avait pas de parc ; il acheta aussitôt les terrains qui environnaient son château, ainsi qu'un grand bois qu'il convertit en parc. Il monta un équipage de chasse complet, acheta des chevaux, des chiens, prit à son service des piqueurs, des cochers, des palefreniers, des sonneurs de trompe. Il dépensa plus de quatre cent mille écus.

Il peupla son parc de fauves et, par une délicate attention, il fit ériger au milieu du bois une statue en bronze représentant le roi, grandeur naturelle. En outre, il mit à contribution les meilleurs poètes, qu'il chargea de composer des quatrains et des inscriptions en l'honneur du royal visiteur.

Cela fait, il attendit le roi.

Les années passèrent et le roi ne vint pas.

Les chevaux s'usèrent dans les écuries ; les chiens vieillirent dans les chenils ; les fauves, sans être dérangés, prirent leurs ébats dans le parc, où les piqueurs, les bras croisés, les contemplaient mélancoliquement.

Le roi aussi avait vieilli.

Bouret, désireux de rappeler au roi sa promesse, sollicita encore une entrevue.

Après quelques années, le financier obtint une audience.

Le roi le reçut aux tuilleries.

Il était cassé, courbé par l'âge, et marchait difficilement en s'appuyant sur une canne.

— Sire, dit Bouret en s'inclinant respectueusement, si j'ose me présenter devant vous, c'est pour rappeler à Votre Majesté qu'elle a daigné me promettre de venir chasser sur mes terres. Mon parc est rempli de fauves qui n'attendent que l'honneur d'être forcés en votre royale présence.

— Je suis trop vieux pour chasser, dit le roi ; mais dites à madame Bouret que j'irai danser la médianoche à votre château, dès que la goutte m'aure quitte.

Le financier n'était pas marié.

— Puisque le roi me croit marié, se dit-il, je ne puis me permettre de lui donner un démenti ; s'il daigne honorer ma demeure de sa présence, il faut qu'il trouve une femme.

Dès le lendemain, il se mit à la recherche d'une compagne. Il s'adressa à tous ses amis, donna des soirées ; grâce à ses écus, il fut vite pourvu. Il épousa une cousine de madame de Pompadour.

— Maintenant, se dit Bouret, rassuré, le roi peut venir.

Les années se succédèrent et le roi ne se montrait toujours pas.

Bouret allait prendre de ses nouvelles à Versailles. Chaque fois, le ministre lui faisait répondre :

— Sa Majesté ne sort plus ; lorsqu'elle ira mieux, on lui rappellera sa promesse d'honorer votre petite fête.

Bouret attendait toujours.

Il se rendit de nouveau à la cour et demanda à parler au roi.

— Je viens, dit-il à un huissier, remettre en mémoire au roi qu'il doit toujours venir danser la médianoche dans mon château.

— Monsieur, lui dit l'huissier gravement, le roi vient de mourir.

EUGÈNE FOURRIER.

#### Onna priyire.

Tsi lè dzeins bin éduquâ et qu'ont tant sâi pou dé religion, l'est prâo la moudâ dè férè on bet dè priyire devant dè rupâ oquî et on lo fâ quand que sâi : ài dix z'haorès, à la soupa et mémameint devant dè bâirè n'écoualetta dè café.

Tsi Djan Greliet, cein ne va pâ dinsè et, à tsagliè repè, s'embryont à medzi et bâfrâ sein férè coumeint lè dzeins que vo dio.

On dzo, ne vouaïquie-te pas la fenna à Greliet que bouébâ et que lâi baillè, n'a pâ onna demi-batz, mâ bo et bin on galé petit Greliet-tet.

Quoquîs mài ein apré, l'a faillu, coumeint dè juste, férè batsi lo gosse et vo sédè coumeint cein va dein elliaux batsi ; dâi iadzo, l'est, po bin derè, dâi vretabliés rioulès, kâ on fâ veni ti lè pareints dâo défrôu, lè vezins, sein aobliâ lo menistre.

La demeindze que Greliet avâi batsi, ne vouaïquie-te pas qu'ein saillesseint dâo prêdzo, l'eût la lubie dè s'infatâ à la pinta dè coumouna, po bâirè on *tsque*, coumeint diont, devant d'allâ rupâ. Et dè bio savâi que ti lè z'autrô l'ont sédiu.

Lo menistre, qu'avâi étâ invité po dinâ, arrevè tsi Greliet, mâ lâi avâi onco nion, hormi lè fenns que fotemassivont pè la cousena. On fâ entrâ lo menistre aô pilo, io y'avâi dza ion dâi gosses à Greliet que sè relâtivè lè pottès déveron on potet d'reseigna qu'avâi étâ met su la trâbliâ, binsu po lo dessai.

Mâ, mon Djan Greliet et ti lè pareints ne vengniront dierro et lo menistre, qu'avâi on pou couâité dè sè reintornâ, po cein que dévessâi allâ prêdî dein on autre veladzo, va derè pè l'hotô que né poâivé pâ atteindrè grantein et que dévessâi modâ.

La fenna à Greliet l'ai fâ que, du que sè dzeins n'aviont pâ couson dè veni sè repétrè, failla tot parâi coumeinci à medzi, et l'aportè la terrina dè soupa su la trâbliâ.

Le menistre sè branquè à trâbliâ avoué lo gosse à Djan Greliet. Stuce qu'avâi n'a fan dè la metsance, sè met dè suite apré n'assiétâ dè soupa ào tschoux que la mère lâi avâi servi.

Lo menistre, que vâi l'affèrè et que ne volâivâ pâ medzi devant d'avâi fâ sa priyire, fâ ào gosse po lâi férè n'a petite remontrance :

— Mais, dis-moi, mon ami, avant les repas, que dit-il, ton papa ?

Et lo gosse lâi fâ ;

— Et bin, Monsieur le ministre, il dit : « Attaquons ! »

C. T.

Un tonneau géant, qui éclipse complètement par ses dimensions et sa capacité le fameux tonneau d'Heidelberg lui-même, vient d'être inauguré en grande pompe à Fresno, ville assez importante de la Californie et très renommée pour ses vastes vignobles.

Alors que la contenance du tonneau d'Heidelberg est d'environ 200,000 litres, celle du tonneau géant de Fresno dépasse 370,000 litres !

Il n'a pas fallu moins de deux ans pour le construire. Sa hauteur est de neuf mètres et demi et sa largeur atteint huit mètres.

Le bois dont on s'est servi suffirait à la construction d'une maison entière et les cercles en acier qui retiennent les douves pèsent plus de quinze mille kilos.

Le propriétaire des vignobles de Fresno affirme que c'est le plus grand foudre qui ait jamais été fait.

Nous le croyons sans peine.

*A table, faut-il verser à boire à son voisin ou à sa voisine ?* Telle est la question qu'un des lecteurs du *Figaro* posait à ce journal, qui lui répondit par les conseils suivants :

« Dans certaines maisons, ce sont les domestiques qui servent à boire. Dans d'autres, on place une carafe d'eau et une de vin devant chaque convive et pour son usage personnel.

» Malgré cette coutume, un homme évitera toujours à sa voisine la peine de se servir seule, à moins que celle-ci en ait manifesté le désir.

» En servant également un vieillard ou un

homme qui lui est supérieur par sa position ou son talent, un jeune homme fera acte de courtoisie.

» Règle générale : ne jamais offrir d'eau, afin de ne pas mettre dans l'obligation de refuser une dame habituée — par goût ou nécessité — à boire sec. Si elle veut de l'eau, elle vous en demandera. »

Un de nos abonnés nous écrit :

Le jeu qui consiste à prouver que trois fois deux font quatre, publié dans votre numéro de samedi, m'a fait revenir à la mémoire le petit truc suivant. Je ne sais si vous le connaissez, mais ce dont je ne doute pas, c'est que bien des personnes s'y laisseraient prendre.

Il s'agit de la manière de procéder pour avoir avec un sou seulement, un petit pain de deux sous. — Le moyen est fort simple :

Vous entrez dans la boutique du premier boulanger venu et vous le priez de vous donner un petit pain d'un sou. Vous payez votre petit pain avec le sou que vous avez dans votre poche. Vous faites ensuite mine de sortir ; mais vous vous ravisez et vous lui dites :

— Réflexion faite, un petit pain de deux sous ne sera pas de trop aujourd'hui... Je vous ai déjà donné un sou, n'est-ce pas ? et je vous rends le petit pain qui vaut un sou également ; cela fait deux sous. Veuillez, je vous prie, m'en donner un de deux sous.

Et la farce est jouée, si cela mord, bien entendu.

Le *Nouvelliste vaudois*, de mardi dernier, rappelait, dans un article très intéressant, la première exposition vaudoise, qui eut lieu au Casino de Lausanne, en 1833.

Nous retrouvons, dans nos vieux papiers, ces quelques lignes relatives à cette exposition, et qui montrent combien son organisation et ses proportions étaient modestes.

En 1833, il se forma un comité chargé d'examiner une exposition vaudoise des produits de l'industrie. M. Auberonnois, qui fut préfet depuis, eut la présidence de ce comité ; le docteur Zink en eut la vice-présidence.

L'Exposition fut ouverte avec la session du Grand Conseil de mai 1833. Messieurs les étudiants furent chargés de faire les honneurs de la salle, organisés par escouades fonctionnant alternativement. L'Exposition occupa toute la grande salle du Casino et la salle adjacente. Le Jura n'y mit qu'une boîte à musique ; Lausanne quelques tableaux, des tressages de paille, un sécrétaire-coffre-fort modèle. Le régent des Planches exposa des tableaux représentant le pont de Montreux, ses gorges et ses cascades. Un amateur y envoya un modèle de machine destinée à l'irrigation des jardins. Le dernier jour, M. Gremay, brasseur, au bout de l'Halle, à l'endroit où est aujourd'hui le *Cygne*, exposa un bouquet avec le vœu écrit que l'on instituât des expositions de fleurs et d'horticulture.

**Mot de l'énergie du 30 mai : La Rime.** — Ont répondu juste : MM. Gaud et Béchert, à Lausanne ; Delessert, à Vufflens-le-Château ; Bastian, à Forel ; Dufour-Bonjour, à Genève ; L. Margot, à Ste-Croix ; Perrochon, à Chavannes-de-Bogis. — La prime est échue à ce dernier, qui a répondu par les vers suivants, ayant à cœur de nous montrer qu'il savait manier la rime.

Rimer n'est pas un crime,  
Mais c'est un vrai tourment  
Quand longtemps, vainement,  
Il faut chercher... la rime.

Et le mot de l'énergie  
De notre cher *Conteur*...  
Cherchons avec ardeur...  
Ah ! j'ai trouvé... la rime.

Obtiendrai-je la prime ?  
Ce serait mon bonheur,  
Et du fonds de mon cœur  
Je bénirais la rime.

*Journal officiel de l'Exposition nationale.* — Numéro du 42 juin : L'histoire de la Thermodynamique au Pavillon Raoul Pictet. — Die « Alte Kunst » an der Schweiz Landesausstellung in Genf. — Il Ponte della Coulouvrenière. — Nos chemins de fer de montagne, depuis l'exposition de 1883. — Le XI<sup>e</sup> Congrès des sociétés suisses de géographie. — Au Parc de plaisir : Le relief de Genève en 1850. — Das Journalismus-Fest. — Poème alpestre. — Au village suisse : L'habitation valaisanne et ses annexes. — Chronique de l'Exposition. — Gravures.

### Boutades.

En Cour d'assises :

Le ministère public vient de demander vingt années de travaux forcés.

*Le Président.* — Accusé, qu'avez-vous à ajouter ?

*L'accusé.* — Rien, mon président, j'aurais plutôt à retrancher.

Un bohème, dont la tenue est loin d'être irréprochable, est invité à dîner dans le monde. Il avise un décrotteur et le prie de cirer ses bottines.

Le décrotteur met du cirage sur sa brosse et, voyant passer le pouce du pied de son client, lui demande d'un ton très naturel :

— Faut-il cirer l'ongle de monsieur ?

On rit encore à Paris de la mauvaise farce jouée, le 1<sup>er</sup> avril dernier, à de pauvres marchands de charbon. Dès 10 heures du matin, de nombreux groupes d'hommes au visage et aux mains plus ou moins noirs, à l'accent auvergnat, envahissaient les bureaux du commissariat de la Salpétrière-Croulebarbe. Ils tenaient tous un papier à la main.

On juge de l'étonnement des inspecteurs de service, étonnement qui devint de la stupéfaction, lorsqu'ils prirent connaissance des lettres que leur tendaient les nouveaux venus. Toutes étaient conçues ainsi :

« 1<sup>er</sup> avril 1896.

» Monsieur,

» Vous êtes prié de nous rendre demain matin, à dix heures, au commissariat, pour répondre à l'accusation qui pèse sur vous.

» Vous êtes accusé de vendre du simili-charbon pour du vrai. »

Ces lettres étaient autographiées à l'encre violette à l'aide d'un autocopiste.

M. Perruche, commissaire de police, qui se trouvait dans son cabinet, en sortit attrié par les : « Fouchtri ! Bougril ! etc. », proférés par les braves Auvergnats, qui commençaient à comprendre qu'ils étaient victimes d'un farceur. Les inspecteurs ne pouvaient garder leur sérieux et le magistrat ne put lui-même s'empêcher de rire.

Pendant ce temps, le flot d'hommes noirs montait toujours, envahissant le bureau.

M. Perruche leur démontra pourtant, non sans peine, comment les lettres de convocation étaient absolument fantaisistes, et les victimes de la plaisanterie finirent par se retirer, mais non sans jurer de faire passer un mauvais quart d'heure à celui qui les avait dérangés, si jamais ils le découvraient.

Au tribunal d'E...

*Le Président au témoin V.* — Etes-vous parent des parties en cause ?

*Le témoin.* — Non, monsieur le Président.

*Le Président.* — Etes-vous intéressé au procès ?

*Le témoin.* — Non, monsieur le Président, mais... je tiens pour Philippe à la Françoise.

*Le Président.* — Conséquemment, vous ne serez pas entendu.

Deux Marseillais, marchands de fromages, parlent de leurs produits :

— Quand j'ai présenté mon fromage, au der-

nier concours, tous les juges se sont levés, frappés d'admiration.

— Le mien, réplique l'autre, a été chercher lui-même sa médaille !

Parmi les nombreuses anecdotes qui se racontent sur la censure papale relativement aux théâtres, en voici une que M. Zuliani, l'écrivain distingué, rapporte, comme authentique, dans les colonnes de l'*Italie* :

En 1867, la troupe Grégoire se trouvant à Rome obtint à grand-peine l'autorisation de représenter *Orphée aux Enfers*. Il faut dire que pour tout spectacle on exigeait une répétition générale, en costumes, devant une députation théâtrale présidée par Monseigneur Randi, gouverneur de Rome, et composée de censeurs, d'abonnés et des autorités municipales.

Le jour de la répétition générale d'*Orphée aux Enfers*, tout marchait à souhait, quand, au commencement du second acte, lorsque Vénus vient chanter l'ariette fameuse : *Je suis Vénus, déesse de l'amour*, un murmure de vive désapprobation se fit entendre parmi les spectateurs.

L'artiste chargée du rôle de Vénus, Mademoiselle Marie Grégoire, une jolie blonde aux formes copieuses, s'arrêta, confuse.

Le décolletage de son vêtement était, décidément, trop accusé.

La pauvre enfant, mortifiée de ce que ses belles épaules n'avaient point reçu meilleur accueil, voulut se couvrir d'un châle, mais à ce moment, le bon monseigneur Randi, qui n'avait point les yeux dans la poche de sa soutane, lui cria en français :

— Pas à présent, mademoiselle ! Il suffit de vous couvrir pour la représentation !

Après avoir fait rire aux larmes tous les braves membres de la députation théâtrale, ce cri du cœur fit le tour des salons et des cercles où chacun s'en amusa, comme on pense.

L'amusante méprise suivante se serait passée à la gare de Dieppe, au moment du départ de l'express pour Paris.

Une dame anglaise d'âge plutôt mûr se disposait à monter dans un wagon de première classe avec un toutou dans ses bras, qu'elle paraissait choyer avec amour, lorsqu'elle fut arrêtée par un employé.

— Madame, vous ne pouvez pas conserver votre chien.

— Je voulais.

— Les chiens sont soumis à la taxe et renfermés dans des caisses spéciales.

— Pas le mien.

— Madame, le règlement ne souffre pas d'exception.

— Je mettais dans mon sac de nouit.

— C'est impossible.

— Je mettais tôt or in England.

— En France, il faut vous séparer de votre chien et payer.

— Je payais pas. Je laissais la chienne... je pouvais ?

— Vous êtes libre ; donnez.

L'Anglaise tend le chien ; l'employé s'en saisit, mais le rend immédiatement au milieu des rires intarissables de la foule.

Azor était empailé...

A table d'hôte d'un hôtel réputé pour l'air désagréable et la malhonnêteté des propriétaires.

Un monsieur assaisonne une truite ; l'huile répand une abominable odeur.

— Garçon, dit le consommateur, quand on sert cette huile, il faudrait donner la lampe en même temps...

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.